

Séance du mardi 10 novembre 2020 à 20h30
Mairie – salle du Conseil

PROCES-VERBAL

Présidence :	M. Bastien	GUEx	
Présents :	Mme Rosalynne	BOUVIER	
	M. Charles	BUFFLE	
	Mme Geneviève	CADEI-MILLOT	
	Mme Bettina	DECOSTERD	
	M. Yoann	DÜRMÜLLER	
	Mme Lorella	GLAUS-LEMBO	
	M. Stéphane	GRANGER	
	M. Bastien	GUEx	
	M. Olivier	JOSS	
	Mme Mônica	MERKT	
	M. Marco	REALINI	
	M. Bruno	REINMANN	
	M. Olivier	RIGHETTI	
	M. Alain	ROSSET	
	Mme Julie	UDRY	
	Mme Christine	VIZCAINO	
Assistent :	M. Joël	SCHMULOWITZ	Maire
	Mme Karen	GUINAND	Adjointe
	M. Andreas	BAUMGARTNER	Adjoint
Excusé-e :	M. Noun Jacques	SANOU	



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2020
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Propositions de la Mairie
5. Propositions individuelles et questions
6. Divers
7. Huis clos (naturalisations)



Le Président ouvre la séance à 20h30 et salue l'assemblée et le public, dans la salle communale permettant de maintenir les distances interpersonnelles.

1. Approbation du procès-verbal du 22 septembre 2020

Les modifications suivantes sont demandées :

- Le Secrétaire général demande de modifier page 36, 1^{er} §, comme suit : « *M. Masserey commente ensuite le poste lié aux charges de transfert [...] Il s'agit d'une subvention demandée par le Canton aux communes, qui pour la Commune de Genthod (CHF 820'000.-), additionnée aux autres charges de transfert, représenterait plus d'un tiers du budget communal. (CHF 820'000.-).* »
- Mme CADEI-MILLOT demande de modifier, p. 36, 3^e §, comme suit : « ... les amortissements ~~selon~~ seront examinés... ».
- M. REINMANN demande de modifier, p. 30, 4^e §, comme suit : « ... il nous a informés... ».

Il n'y a pas d'autre demande de modification.

Muni de ces modifications, le procès-verbal du 22 septembre 2020 est approuvé par 15 voix pour, soit à l'unanimité.

M. REINMANN demande si le Président vote l'approbation des procès-verbaux. Le Président répond qu'il vote certaines délibérations. Dans le présent cas de figure, il ne vote pas.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

Le Président donne lecture des communications.

Décision de l'ACG

Les décisions suivantes prises par l'assemblée générale de l'Association des communes genevoises (ACG) du 24 juin dernier sont entrées en force :

- Décision relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal, d'une subvention d'investissement de 5'000 francs à chaque nouvelle place de crèche créée et mise à disposition ;
- Décision relative à la participation du Fonds intercommunal au financement 2021 du Bibliobus pour 740'000 francs ;
- Décision relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses culturelles diverses pour un montant de 1'000'000 francs ;
- Décision relative au financement 2021, par le Fonds intercommunal, de l'enveloppe attribuée à des dépenses sportives diverses pour un montant de 300'000 francs ;
- Décision relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal au co-financement de la relève sportive pour un montant de 450'000 francs ;
- Décision relative au financement d'investissements informatiques généraux, pour un montant de 1'000'000 francs ;
- Décision relative à la participation 2021 du Fonds intercommunal aux charges de fonctionnement du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) pour un montant de 7'400'000 francs ;

- Décision relative à l'octroi, en 2021, par le Fonds intercommunal à la Ville de Genève, d'une subvention de 2'500'000 francs représentant la participation des communes aux charges de fonctionnement du Grand Théâtre ;
- Décision relative à une subvention d'investissement pour la rénovation du Stade de Laconnex prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal et soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) jusqu'à concurrence de 380'000 francs ;
- Décision relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine de la culture suite à la crise sanitaire COVID-19 soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) pour un montant de 500'000 francs ;
- Décision relative à la constitution d'une enveloppe extraordinaire du Fonds intercommunal destinée aux indemnités dans le domaine du sport suite à la crise sanitaire COVID-19 soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 79 LAC) pour un montant de 150'000 francs.

Courrier supplémentaire de l'ACG

Courrier de l'ACG s'agissant d'une décision prise lors de l'assemblée du 28 septembre dernier soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux relative à l'attribution, par le Fonds intercommunal, aux communes de Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg et Thônex, d'une subvention d'investissement de 1'000'000 francs destinée à l'acquisition d'une halle de curling.

Ces décisions étant soumises au droit d'opposition des communes, le Président demande si quelqu'un souhaite prendre la parole à leur sujet, ce qui n'est pas le cas.

3. Communications de la Mairie

M. SCHMULOWITZ

- **Restaurant le Lacustre**

L'Exécutif a été informé par M. Rizvanov, propriétaire du droit distinct et permanent (DDP) du restaurant le Lacustre, que celui-ci renonçait à son projet de rénovation et à son réaménagement. Les investisseurs avec lesquels il était en contact ont renoncé à financer le projet. La crise du Covid-19 ainsi que la perspective de deux années de travaux sur la route de Lausanne/traversée de Bellevue entre 2022 et 2024 semblent avoir pesé dans leur décision. L'Exécutif a reçu ce matin M. Rizvanov pour faire le point sur la situation notamment sur l'existence de repreneurs de ce DDP. L'opportunité d'un rachat DDP par la Commune doit également être évaluée par l'Exécutif et devra faire l'objet d'un échange en commission avec les conseillers municipaux. Pour rappel, le propriétaire du DDP envisageait un investissement de CHF 2'000'000.- pour développer son projet, en plus des CHF 2'500'000.- qu'il a investis dans le cadre de l'acquisition de ce bien.

- **4, route de Malagny**

Une pétition d'une trentaine de signataires a été remise au maire. Elle demande que l'impact de la construction des deux maisons dans la propriété soit minimisé en terme de bétonnage, places de stationnement et pollution lumineuse. Un traitement en commission Aménagement et Mobilité sera nécessaire. L'intitulé de cette « Pétition pour sauvegarder la Villa Genthod » (l'ancienne maison de M. Jean-Pierre Magnin), pourvue de 32 signatures, est le suivant :

« Le parc qui se trouvait autour de la villa Genthod, route de Malagny 4, a disparu sous deux nouveaux immeubles locatifs. Des parkings vont être construits, le reste du jardin sera bétonné et éclairé, ce qui implique une perte du charme et de l'attrait de ce lieu magique.

Les habitants de Genthod se mobilisent contre l'initiative prise par la Commune de Genthod en 2019, de construire des parkings privés, ainsi qu'un éclairage polluant, problème très actuel aujourd'hui.

Aidez-nous à sauver ce qui reste de cet endroit, pour que nos enfants, pour que nous, citoyens concernés, pour que tous les habitants de la Commune de Genthod puissions encore profiter de ce qui reste de nature autour de ce lieu. ».

- **Impact Covid-19**

Confrontée, à l'instar du canton de Genève, à une deuxième vague d'infection au Covid-19, la Commune de Genthod a pris un certain nombre de mesures supplémentaires :

- pour le personnel de la Commune : distanciation, désinfection, port du masque dans les espaces communs et les déplacements, limitation du nombre de personnes dans la cuisine de la mairie ;
- pour les utilisateurs des salles de la Commune : autorisation de maintenir les activités autorisées par le Conseil d'Etat, en respectant le nombre de personnes maximum (selon âge des participants) et les prescriptions sanitaires ;
- pour la population de Genthod : annulation des événements prévus en novembre (spectacles, Genthod Art, atelier de Noël) et information dans les espaces publics où une densité de personnes est possible que les gens doivent être au maximum par groupe de 5 et que les distances doivent être maintenues. Masque rendu obligatoire dans le Mail Lullin (parc à jeux) en raison de sa haute fréquentation ;
- pour l'économie locale : soutien au restaurant du Château par une exonération du loyer de novembre et possibilité octroyée à Nero's Pizza d'augmenter ses jours de présence. Le restaurant de la Vigne Blanche bénéficiera des mêmes avantages.

- **Fonds intercommunal**

La Commune de Genthod y sera représentée par Mme Karen Guinand, désignée par l'assemblée générale de l'ACG pour en être membre. Cet organisme soutient des projets menés par plusieurs communes, ou par une seule commune mais avec des impacts significatifs sur plusieurs communes. Ses domaines de prédilection sont le sport et la culture.

M. SCHMULOWITZ demande d'applaudir Mme Guinand, qui a été élue à cette fonction.

[Applaudissements.]

Mme GUINAND

- **Plan directeur communal**

Concernant la révision du Plan directeur communal (PDCom), et plus particulièrement la démarche de concertation publique y relative, la première phase dite de « mobilisation » vient de se terminer. Au dernier pointage, les prestataires en charge de cette démarche ont fait état de quelques 130 questionnaires retournés. Et tous les ateliers ont pu avoir lieu, les cinq premiers dans le format prévu et le dernier sous forme de visioconférence en raison de l'évolution de la situation sanitaire. Tous ont connu une belle participation, à l'exception peut-être de celui réservé aux associations locales. Une séance de commission Aménagement et Mobilité se tiendra le 8 décembre prochain afin que les prestataires puissent restituer aux commissaires ainsi qu'à l'ensemble de l'Exécutif les éléments qui ressortent de cette première phase. Ces éléments constitueront une base de travail pour l'architecte-urbaniste qui accompagne Genthod dans la révision du PDCom. Elle pourra ainsi élaborer des scénarios, sur lesquels travaillera la commission Aménagement et Mobilité. La population restera par ailleurs impliquée dans le processus en 2021, grâce au groupe de suivi qui sera constitué le 14 décembre prochain par tirage au sort lors d'une petite cérémonie filmée en mairie.

- **Accès route de Rennex**

Egalement dans le domaine de l'aménagement et de la mobilité, les panneaux limitant l'accès à la route de Rennex depuis le giratoire ont été supprimés, en accord avec l'Office cantonal des transports (OCT).

- **Impact Covid-19**

Enfin, s'agissant de l'impact de cette deuxième vague de Covid-19 sur le dicastère Social, nous sommes en train d'épuiser le budget 2020 dévolu à l'aide sociale individuelle, les besoins engendrés par la situation sanitaire venant s'ajouter aux aides plus habituelles que la Commune accorde aux personnes en grande difficulté financière. D'autre part, en l'absence de directives cantonales spécifiques concernant un encadrement communal des personnes fragilisées et âgées durant cette deuxième vague de Covid-19, il est encore un peu tôt pour évaluer les besoins ou faire des communications particulières.

Pour l'heure, aucune demande de soutien pour aller faire les courses ne nous est parvenue – et les autres communes avec lesquelles notre service social a eu des contacts se disent aussi peu sollicitées à ce stade. Mme Nicole Picard-Flumet, assistante sociale, a cependant d'ores et déjà pris contact avec son réseau de bénévoles pour s'assurer de leur disponibilité le cas échéant. Elle a également contacté le président du Bel Âge pour savoir si lui-même ou des membres de son comité auraient eu écho de besoins, et rappeler que le service social de la Commune est à disposition. Enfin, une réflexion est entamée pour que la Commune organise ou co-organise des mini-événements ludiques (maximum cinq personnes) pour procurer à celles ceux qui en seraient privés un minimum de contacts sociaux dans cette période compliquée.

M. BAUMGARTNER

- **Chantier chemin de la Petite-Voie et de la route du Creux-de-Genthod**

Le démarrage du chantier est prévu pour la mi-novembre. Malgré une forte emprise sur le bas du chemin de la Petite-Voie, les piétons pourront continuer à accéder à la gare du Creux-de-Genthod moyennant un léger détour par les parcelles de la propriété Bigar, dont les représentants sont ici remerciés au nom des autorités de la commune de Genthod. Le stationnement des vélos sera déplacé à proximité du chemin provisoire. Enfin, sur le site du Creux-de-Genthod, huit places de stationnements seront réservées à l'emprise des installations servant au chantier. Si tout se passe bien, le chantier devrait se terminer à la fin du premier semestre 2021. Lors du retour de l'autorisation de construire, le service technique des CFF a transmis des exigences supplémentaires en demandant des tuyaux armés et tôle (renforcés) pour le passage sur les quatre voies. Ce coût supplémentaire de CHF 20'000.- sera absorbé par la ligne « Divers et imprévus ».

- **Nouveau centre de voirie**

La Mairie a reçu mardi dernier les architectes du nouveau centre de voirie au chemin des Chênes. Le budget de CHF 4'100'000.- a été respecté, en y incluant l'écopoint qui n'était pas prévu dans la délibération. Il en est de même pour l'aménagement du puits découvert lors des travaux de génie civil. Les grandes portes du bâtiment seront posées fin novembre. Le déménagement de la voirie est prévu début janvier 2021, et la prise des locaux, le 1^{er} février. La plantation du verger dans la partie non construite sera effectuée ces prochains jours ou prochaines semaines.

4. Propositions de la Mairie

Néant.

5. Propositions individuelles et questions

Rentrées fiscales 2020

M. REINMANN demande si l'Exécutif a reçu des projections actualisées des recettes fiscales 2020. M. SCHMULOWITZ répond que ces chiffres sont plutôt positifs, sans être définitifs. Le comptable communal transmet régulièrement des informations positives à ce sujet.

Procès-verbaux de commissions

M. RIGHETTI dit que la commission des Bâtiments a reçu un procès-verbal de bonne facture de cette séance par une personne extérieure. Il demande si cette manière de faire, qui permet à tous les commissaires de participer pleinement aux débats, pourrait être étendue aux autres commissions. Un étudiant de Genthod pourrait notamment remplir cette fonction, et être ainsi soutenu dans cette période difficile. Le Président indique que cette discussion est récurrente. Il a en effet été soulevé que la prise de notes freine la pleine participation aux débats. La pratique récente a été de mettre un-e procès-verbaliste à disposition pour rédiger les procès-verbaux complexes comme ceux de la commission des Finances élargie au Conseil municipal et de la commission des Bâtiments lorsqu'elle a traité des DDP.

M. RIGHETTI demande si l'on pourrait étendre cette pratique aux autres commissions pour permettre à chacun de prendre part aux débats, et pour que le processus de réflexion soit retranscrit dans un document. Ceci permettrait, encore une fois, d'assurer un revenu à un étudiant de Genthod.

M. REALINI apprécie cette idée. Il soulève toutefois que les débats de commission ne sont pas publics ; il y aurait donc un risque en termes de confidentialité à faire prendre les procès-verbaux par une personne externe au Conseil municipal. Le Président dit qu'un employé de la mairie serait tenu au secret des débats. M. RIGHETTI confirme que cela peut être partie d'un contrat de travail.

Le Président demande de considérer l'impact budgétaire de la mise à disposition d'un-e procès-verbaliste à chaque commission, et le problème de la disponibilité deux soirs par semaine de 18h30 à 22h30, qui pourrait donc impliquer l'appel à plusieurs personnes. Il suggère d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière.

M. ROSSET rejoint M. RIGHETTI dans sa réflexion et proposition de s'adjoindre les compétences d'une personne qui pourrait se concentrer sur les échanges parfois complexes. Il est en effet important que l'ensemble des conseillers municipaux puissent accéder à un document de qualité reflétant le détail des échanges et permettant une bonne compréhension des décisions. Il souhaiterait en effet pouvoir en discuter lors d'une prochaine plénière.

M. BUFFLE demande si cette question relève de la loi sur l'administration des communes (LAC). Le Président ne sait pas. M. BUFFLE trouve l'idée très bonne en tous cas. Il pense qu'un contrat de confidentialité peut être proposé à une personne qui prendrait des procès-verbaux de commissions.

Le Président prend note de la demande, et inscrira ce point à l'ordre du jour d'une prochaine plénière.

Mme GLAUS-LEMBO demande si M. ROCHAT, secrétaire général de l'administration communale, sait comment cela se passe dans d'autres communes. M. ROCHAT répond que de nombreuses communes emploient des verbalistes pour retranscrire les échanges des commissions. Les échanges tombent sous le coup d'une règle de confidentialité, mais cela ne nécessite pas obligatoirement une prestation de serment. Il faudrait en revanche évaluer les conséquences financières de cette décision, et explorer les disponibilités de procès-verbalistes les lundis et mardis de 18h30 à 22h30. A sa connaissance, la Commune de Collex-Bossy est en train de considérer cette possibilité.

6. Divers

Néant.

7. Huis clos (naturalisations)

L'ordre du jour est épuisé, le huis clos est déclaré.

SÉANCE LEVÉE À 21H05.


Le Secrétaire du Bureau
Marco REALINI


La Secrétaire
Ariane HENTSCH CISNEROS


Le Président
Bastien GUEX